

# Procès-verbal

L'assemblée générale de l'association dite "Scouts et Guides de France" s'est tenue dans la propriété de Jambville dans les Yvelines (78), les 2 et 3 juin 2007 sous la présidence de Monsieur Guillaume LEGAUT.

Conformément aux statuts de l'association, 732 membres de l'association ont été convoqués, 607 membres étaient présents et 128 membres avaient donné leur pouvoir.

Le Président ouvre la séance le samedi à 14 h et introduit cette assemblée générale par une courte allocution.

Claude Moraël, délégué général, présente le rapport d'activités illustré par un diaporama et suivi de témoignages de groupes et territoires sur les thèmes des orientations 2004-2007 : 17-25 ans, rénovation pédagogique, week-end territorial et fusion des associations locales en Martinique.

Claude Moraël reprend la parole pour présenter l'activité de l'échelon national en pointant sur quelques chiffres clés et les membres de la direction générale interviennent, chacun dans leur domaine d'activité, pour commenter les actions menées.

Après un temps de questions et débats, il est procédé au vote à main levée sur le rapport moral.

Sur 607 membres inscrits, il y a 588 suffrages exprimés : 584 pour et 4 contre.

**Le rapport moral est adopté.**

David Crépy, membre de la commission financière du conseil d'administration, présente ensuite le rapport de gestion et les comptes annuels assisté de Phong Guilhen, directeur administratif et financier. Après un temps de questions / réponses, le commissaire aux comptes, Monsieur Yves Defontaines présente son rapport à l'assemblée.

David Crépy reprend la parole pour présenter les résolutions financières et répond aux questions de l'assemblée.

Il est ensuite procédé au vote à main levée.

Résolution n° 1 - Approbation des comptes

Sur 607 membres votants, il y a 585 suffrages exprimés : 542 pour, 16 contre et 27 abstentions.

**La résolution n° 1 est adoptée.**

Résolution n° 2 - Affectation du résultat

Sur 607 membres votants, il y a 584 suffrages exprimés : 559 pour et 25 absentions.

**La résolution n° 2 est adoptée.**

Résolution n° 3 - Cadre d'orientation budgétaire

Sur 607 membres votants, il y a 592 suffrages exprimés : 508 pour, 36 contre et 48 absentions.

**La résolution n° 3 est adoptée.**

#### Résolution n° 4 - Taux de cotisation

Sur 607 membres votants, il y a 598 suffrages exprimés : 304 pour, 200 contre et 94 abstentions.

La résolution n° 4 est adoptée.

#### Résolution n° 5 - Conventions réglementées

Sur 607 membres votants, il y a 583 suffrages exprimés : 572 pour et 11 abstentions.

La résolution n° 5 est adoptée.

Maryvonne Durand, membre de la commission patrimoine du conseil d'administration prend ensuite la parole pour présenter les résolutions immobilières. Elle précise le cadre de travail de la commission et précise que la résolution concernant la vente d'un bien situé boulevard David Olmer à Marseille (13) ne sera pas soumise au vote car le dossier nécessite un approfondissement.

Après un temps d'explication sur chaque résolution dont la liste suit, il est proposé à l'assemblée de voter à main levée pour l'ensemble des résolutions. Cette proposition recueillant l'accord des participants, le Président soumet au vote bloqué la ratification des neuf résolutions immobilières suivantes :

- Achat d'une maison et terrain attenant au 1 ter rue Pierre Prévost à Mouvaux (59)

L'année dernière, l'assemblée générale a voté la vente du local occupé par le groupe de Mouvaux qui ne correspondait pas aux besoins d'animation. A proximité, le diocèse de Lille met en vente une maison et un terrain avec préfabriqué, situés au 1 ter rue Pierre Prévost à Mouvaux pour un montant de 107.000 €, qui répond aux attentes du groupe local pour l'animation des unités (200 adhérents). Le conseil d'administration a approuvé le projet d'ensemble présenté par le territoire. Il est demandé à l'assemblée générale de ratifier cette décision.

- Vente d'un bien sis rue des Maraîchers à Tourcoing (59)

Ce local, propriété de l'association depuis de nombreuses années, n'est plus occupé et aucune perspective d'utilisation n'est envisagée. La vente de ce local permettra le financement de l'opération projetée à Mouvaux (acquisition rue Pierre Prévost) et évitera des frais de fonctionnement et d'entretien inutiles. Le conseil d'administration a approuvé cette vente. Il est demandé à l'assemblée générale de ratifier cette décision.

- Vente d'une parcelle de terrain à Aubenas (07)

La ville d'Aubenas projette la mise en place d'un rond point au bas du boulevard Jean Mathon afin d'améliorer le carrefour avec la RD 104. Pour cette réalisation, la commune souhaite acquérir une partie de parcelle cadastrée B 1133 -environ 260 m<sup>2</sup>- appartenant à l'association. Cette acquisition sera faite à 25 €/m<sup>2</sup> (sous réserve de validation du prix par le service des domaines) et des travaux seront réalisés par la commune pour sécuriser le reste de la parcelle. Le conseil d'administration a approuvé le projet présenté par le groupe d'Aubenas. Il est demandé à l'assemblée générale de ratifier cette décision.

- Vente d'un terrain et 2 préfabriqués à Châteauroux (36)

L'association possède un terrain sur lequel deux préfabriqués ont été installés. Ces locaux ne sont plus occupés et aucune perspective d'utilisation n'est envisagée. Le territoire souhaite se séparer de ce bien pour éviter des frais de fonctionnement inutiles. L'estimation du service des domaines est de 35.625 € et un acquéreur a été trouvé. Le conseil d'administration a approuvé le projet présenté par le territoire du Centre Ouest. Il est demandé à l'assemblée générale de ratifier cette décision.

- Vente d'une maison 4 rue Pasteur à Toulouse (31)

Suite à la fusion, le territoire de Midi Pyrénées dispose de deux locaux dans Toulouse centre ville : l'un appartenant à l'association situé rue Pasteur, l'autre mis à disposition par l'évêché au 28 rue de l'Aude.

Après étude des besoins et disponibilités, le territoire a fait le choix d'utiliser le local rue de l'Aude et demander la vente de la maison rue Pasteur cadastrée AD n° 280 d'une surface au sol de 81 ca entièrement bâtie. La vente se fera au minimum au prix estimé par le service des domaines.

Le conseil d'administration a approuvé le principe de cette vente.

Il est demandé à l'assemblée générale de ratifier cette décision.

- Vente d'un bien sis 12 avenue de Toulon à Hyères (83)

L'association dispose d'une petite maison de 70 m<sup>2</sup> au sol sur un terrain de 500 m<sup>2</sup> en restanques sur la commune d'Hyères. Il y a quelques années, cette implantation sur une colline était un lieu privilégié pour le groupe local qui compte 80 adhérents, mais la construction d'un groupe d'immeubles résidentiels construit en limite de terrain a remplacé la nature et enclavé ce lieu désormais difficilement accessible. Le local est régulièrement la cible de dégradations et squats divers, et nécessiterait des investissements importants pour une mise aux normes et en sécurité.

Après étude de la situation par le groupe d'Hyères et le territoire du Var, la décision est prise de vendre ce bien et réfléchir à une solution adaptée aux besoins des unités.

La vente se fera au minimum au prix estimé par le service des domaines.

Le conseil d'administration a approuvé le principe de cette vente.

Il est demandé à l'assemblée générale de ratifier cette décision.

- Vente d'un terrain à Follainville Dennemont (78)

L'association dispose d'un terrain en friche, très enclavé et en pente, situé entre Follainville et Dennemont, au lieudit Les Monplatais cadastré E 0075, qui lui a été légué dans les années 1950. Aucune utilisation n'est possible compte tenu de la topographie du lieu et de l'état du terrain. Il est donc souhaitable de s'en séparer.

La vente se fera au minimum au prix estimé par le service des domaines.

Le conseil d'administration a approuvé le principe de cette vente.

Il est demandé à l'assemblée générale de ratifier cette décision.

- Bail de location Poitiers (86) au 17 et 19 rue de l'Aviation pour une durée de douze années

Le groupe de Poitiers dispose d'un ensemble immobilier constitué de deux lots au 17 et 19 rue de l'Aviation à Poitiers donné à bail à l'association par l'association diocésaine de Poitiers. Ce bail est arrivé à expiration au mois de septembre 2006 et les parties ont convenu de signer un nouveau bail pour une durée de douze années moyennant un loyer de un euro symbolique. Le conseil d'administration a approuvé la signature de ce bail.

Il est demandé à l'assemblée générale de ratifier cette décision.

- Legs Melle GOFFI

Mademoiselle Paulette GOFFI, décédée le 11 mars 2006 à Digne les Bains (04) a fait un legs particulier au profit de notre association constitué d'un contrat d'assurance vie "initiatives transmission n° ASS4056695119, qui s'élève, au jour du décès à la somme de 34.780,32 €.

Le conseil d'administration a approuvé l'acceptation de ce legs.

Il est demandé à l'assemblée générale de ratifier cette décision.

Sur 607 membres votants, il y a 581 suffrages exprimés : 563 pour, 3 contre et 15 abstentions.

**Les résolutions immobilières sont adoptées.**

Le Président invite ensuite les sept candidats à l'élection au conseil d'administration à venir le rejoindre à la tribune pour leur présentation.

Par ordre alphabétique, chaque candidat vient se présenter et dire quelques mots sur le sens de sa candidature.

Les membres de l'assemblée sont invités à voter à bulletin secret en sortant de la séance plénière pour se rendre dans les stands proposés sur les différents services de l'association.

Les participants reviennent ensuite sous le chapiteau pour assister à une présentation des nouvelles propositions pédagogiques à l'issue de laquelle les membres de l'assemblée sont invités à donner un avis sur les coloris des chemises proposés par les équipes nationales de tranche d'âge, puis à se retrouver par territoire pour réfléchir sur les éventuels amendements à proposer au plan d'orientation 2007-2010 qui leur a été transmis avec la convocation.

Au cours de la soirée, un jeu scénique est présenté par deux groupes Scouts et Guides de France de l'Essonne sur un texte de Jean Debruyne, suivi d'une célébration.

Le dimanche matin, les participants sont invités à un brunch dans un des cinq carrefours proposés par le département Programme Activités Formation et Scoutisme pour Tous.

La séance plénière reprend à 9 h 30 par l'intervention de Cristina de Lucca, Ministre Italienne de la solidarité.

Le Président, Guillaume Légaut et la Vice-présidente, Françoise Parmentier, présentent ensuite les orientations proposées pour les trois années à venir.

Chaque orientation est présentée illustrée de pistes d'actions et fait l'objet d'un échange avec l'assemblée. Les territoires qui ont proposé des amendements, commentent leur texte et répondent aux questions.

Chaque orientation est proposée séparément au vote à main levée, après le vote des amendements déposés par les territoires.

Orientation 1 : Le groupe en mouvement, une communauté à faire grandir

Amendement n° 1 présenté par le territoire Anjou-Maine :

*Vivre vraiment en partenariat avec les villes, les associations, les communautés chrétiennes et les autres est un enjeu fondamental du développement.*

Sur les 607 membres votants, il y a 533 suffrages exprimés : 392 pour, 68 contre et 73 abstentions.

**L'amendement est adopté.**

Ajout d'une piste d'action n° 4 présentée par le territoire Haute Bretagne :

- *L'association investit dans les ressources humaines dans le domaine du développement des groupes, à savoir la mise en place de recruteurs dans chaque territoire.*

Ajout d'une piste d'action n° 5 présentée par le territoire Drôme Ardèche :

- *S'appuyer sur la pastorale diocésaine et/ou paroissiale comme passerelles, portes d'entrée pour créer de nouveaux groupes ou dynamiser les groupes existants.*

L'orientation n° 1 ainsi amendée est soumise au vote.

Sur les 607 membres votants, il y a 534 suffrages exprimés : 533 pour et 1 abstention.

**L'orientation n° 1 est adoptée.**

Orientation 2 : Le groupe en mouvement, une communauté de jeunes adultes

Amendement n° 1 soutenu par les territoires Seine et Marne, Hérault, Alpes Maritimes, Var, Rhône Ouest, Lyon Levant, Loire-Auvergne, de la Saône au Léman, Haute et Basse Normandie, Breizh Océan, Sud, Nord Val de Marque, Anjou-Maine, Atlantique Vendée, Badéo, Paris Ouest, Trois ponts, Paris Est, Haudéo et Val d'Oise, ajouter à la fin de l'orientation

*Les jeunes de la branche aînée font bien partie de la communauté des jeunes adultes. Cependant, ils bénéficient d'un accompagnement par un « animateur référent » et d'une pédagogie spécifique. En outre la branche aînée doit être considérée comme participant au processus éducatif de notre mouvement au même titre que les autres branches. Elle en est la dernière étape.*

Sur les 607 membres votants, il y a 544 suffrages exprimés : 493 pour, 11 contre et 40 abstentions.

L'amendement n° 1 est adopté.

Amendement n° 2 présenté par le territoire de Paris Est, ajouter à la fin de l'orientation

*Les groupes ont comme priorité de faire vivre à l'issue des pionniers caravelles une proposition accompagnée de mise en place et d'une réalisation de leurs projets Compa/Jem en autonomie.*

Sur les 607 membres votants, il y a 537 suffrages exprimés : 171 pour, 241 contre et 125 abstentions.

L'amendement n° 2 est rejeté.

Ajout d'une piste d'action

*Le mouvement soutient l'accueil de façon formelle et accompagne (l'accompagnement d) les membres de la communauté des jeunes adultes en tant qu'individus et pas seulement en tant qu'acteurs d'un projet pédagogique*

L'orientation n° 2 ainsi amendée est soumise au vote.

Sur les 607 membres votants, il y a 483 suffrages exprimés : 458 pour, 12 contre et 13 abstentions.

L'orientation n° 2 est adoptée.

Orientation 3 : Le groupe en mouvement, une communauté en Eglise

Ajout d'une piste d'action

*Les groupes et les territoires développent, enrichissent et approfondissent leurs liens et leur enracinement dans la vie de l'Eglise, par des contacts réguliers, par des actions et des projets, par une participation aux instances des paroisses et des diocèses, avec l'aide d'un référent spirituel au sein du groupe*

Enfin, ajout de points d'attention présentés par le territoire de Paris Est

*Dans le cadre de la réflexion sur les ressources de l'association*

- *Être attentifs à un équilibre cotisation fiscalisée/ cotisation défiscalisée*
- *Réfléchir à un mode de paiement de la cotisation*
- *Avoir une attention particulière sur la cotisation des chefs et cheftaines*

L'orientation n° 3 ainsi complétée est soumise au vote.

Sur les 607 membres votants, il y a 541 suffrages exprimés : 512 pour, 4 contre et 25 abstentions.

L'orientation n° 3 est adoptée.

Orientation 4 : Le groupe en mouvement, une communauté solidaire

L'orientation n° 4 est soumise au vote.

Sur les 607 membres votants, il y a 544 suffrages exprimés : 511 pour, 9 contre et 24 abstentions.

**L'orientation n° 4 est adoptée.**

Orientation 5 : Le groupe en mouvement, une communauté au cœur de la nature

L'orientation n° 5 est soumise au vote.

Sur les 607 membres votants, il y a 546 suffrages exprimés : 545 pour et 1 abstention.

**L'orientation n° 5 est adoptée.**

Le président présente les coloris retenus pour chaque tranche d'âge, suite à la consultation réalisée le samedi soir auprès de l'ensemble des participants à l'assemblée, et propose les nouvelles tenues ainsi déterminées au vote à main levée.

Sur les 607 membres votants, il y a 523 suffrages exprimés : 393 pour, 80 contre et 30 abstentions.

**Les nouvelles tenues sont adoptées.**

Le président annonce ensuite les résultats des élections au Conseil d'Administration dont le dépouillement s'est déroulé sous la présidence d'Hélène Ghesquière.

Sur les 607 membres votants, il y a 573 suffrages exprimés. Ont été élus : Denis Bouchard, Philippe Cabot, Bruno de Rorthays, Véronique Kircher Wendling, Laurence Michel et Michel Muller.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h.

Fait à Paris, le 20 juin 2007

Guillaume LEGAUT  
Président